

# RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL

## Niveau départemental du PAS-DE-CALAIS

### Article 1 : Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs via la plateforme SPID espace « Mon club » (voir le didacticiel). Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à la date indiquée dans le calendrier pour chaque tour.

L'inscription d'un joueur n'implique pas sa participation à l'un des tours pour lequel il est inscrit, mais sa non-participation, entraîne sa descente au niveau inférieur. (cf. article 3).

**Tout joueur ou joueuse inscrit à partir du tour 2 et les suivants, sera placé dans la dernière division départementale de sa catégorie.**

### Article 2 : Organisation sportive

L'organisation sportive de l'échelon départemental concerne les joueurs licenciés dans les clubs du Pas-de-Calais des catégories Seniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins et Poussins qui ne sont pas sélectionnés au niveau National ou Régional et **seront classé(e)s en fonction de leurs points du Critérium fédéral acquis la saison précédente pour le 1<sup>er</sup> tour;**

#### Catégorie Sénior Masculin :

- Départementale 1 : 24 joueurs
- Départementale 2 : 24 ou 48 joueurs répartis ensuite en 1 ou 2 groupes de 24.
- Départementale 3 : le reste des joueurs.

#### Catégorie - 18 ans Junior Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

#### Catégorie - 15ans Cadet Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

#### Catégorie - 13ans Minime Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

#### Catégorie - 11ans Benjamin Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

#### Catégorie – 9 ans Poussin Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

## Pour les Catégories Féminines :

Par défaut, les Féminines sont incorporées dans les divisions régionales, mais elles peuvent, sur demande expresse, participer à l'échelon départemental masculin en fonction de leur catégorie, sans pouvoir accéder à l'échelon régional ni changer de choix en cours de saison.

Avant la fin des inscriptions au Critérium Fédéral, les Féminines qui souhaitent jouer à l'échelon départemental masculin doivent envoyer un courriel au secrétariat de la Ligue à CAMBRAI [contact@liguehdfitt.fr](mailto:contact@liguehdfitt.fr) en indiquant leur choix qui sera irréversible pour la saison.

### Article 3 : Non – participation à un tour du CF

La liste des joueur(euse)s qualifié(e)s au niveau régional sera publiée environ deux semaines avant chaque tour.

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable Départemental ([criterium.62tt@gmail.com](mailto:criterium.62tt@gmail.com)) pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente (**voyages scolaires, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie), hospitalisation, sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées**), le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres 1ers forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1er forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2e forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

f) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Le club du joueur n'ayant pas avisé de son désistement et étant absent lors de la compétition sera sanctionné par une pénalité financière de 10,00 €, sauf cas d'absence pour raisons médicales, professionnelles ou personnelles graves et non prévisibles (faire parvenir un justificatif, (certificat médical, attestation employeur, ... sous les 48 heures incluant la date de l'épreuve).



Comité Départemental du Pas-de-Calais  
de Tennis de Table  
Maison des Sports du Pas-de-Calais  
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES  
☎ : 03 21 72 67 34

[cdtt@sport62.fr](mailto:cdtt@sport62.fr)



#### **Article 4 : Déroulement sportif**

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire mais les joueurs ne participant pas à un tour descendent dans la division inférieure.

A chaque tour et dans chaque division, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de joueurs par le juge-arbitre en concertation avec le responsable du Critérium fédéral de l'échelon concerné.

La formule choisie peut comprendre des poules puis un tableau à élimination directe avec classement intégral ou uniquement des poules.

Pour le 1er tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1er juillet de la saison en cours, en cas d'ex æquo, par tirage au sort, pour les tours suivants en fonction de leurs points obtenus au Critérium Fédéral du tour précédent.

#### **Article 5 : Montées et descentes**

Montées de Départementale 1 en Régionale : 1 montée obligatoire.

Montées et Descentes en Départementale, elles seront indiquées sur la circulaire à chaque tour.



Comité Départemental du Pas-de-Calais  
de Tennis de Table  
Maison des Sports du Pas-de-Calais  
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES  
☎ : 03 21 72 67 34

